Secrétariat du Grand Conseil

Q 3825

Question présentée par le député : M. Marc Falquet

Date de dépôt : 8 octobre 2019

Question écrite

Tests de médicaments sur des patients : Genève a-t-il échappé aux expérimentations psychiatriques illégales ?

Après trois ans de travaux, l'historienne Marietta Meier a établi qu'une clinique psychiatrique, la clinique de Münsterlingen (TG), avait utilisé au moins 3000 patients à leur insu comme cobayes. L'étude a montré que 36 patients étaient décédés à la suite des expériences menées.

La notion du consentement libre et éclairé suppose que le patient doit avoir été bien informé par le professionnel de la santé. Celui-ci est tenu de lui fournir une information suffisante et adéquate. Par la suite, le patient capable de discernement garde le droit de changer d'avis et de retirer son consentement. Il a le droit de refuser un traitement, de l'interrompre ou de quitter un établissement de soins à tout moment.

Ces expérimentations humainement et déontologiquement inacceptables ont eu lieu dans divers cantons, notamment à Bâle et à Lucerne, mais aussi en Suisse romande à la clinique fribourgeoise de Marsens et dans le canton de Vaud. C'est dans les établissements psychiatriques que l'on qualifiait jadis d'« asiles d'aliénés » que l'industrie pharmaceutique trouvait un terreau fertile pour tester de nouvelles molécules aux effets inconnus sur des personnes captives incapables de discernement.

Ces expérimentations sur des patients en psychiatrie et sur d'autres patients vulnérables ont été menées à grande échelle et de nombreux établissements étaient associés à ces pratiques malheureusement courantes. C'est pourquoi l'auteure de l'étude estime nécessaire d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle nationale sur ces essais de médicaments.

Q 3825 2/2

Mes questions sont les suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il garantir qu'aucun établissement situé dans le canton de Genève n'a participé à des expérimentations consistant à administrer des médicaments ou d'autres substances à des patients incapables de discernement ?

2. Est-ce que des recherches et tests médicamenteux ont lieu actuellement dans les établissements psychiatriques à Genève et par qui sont-ils demandés ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.